



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-055-2021-10

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2021-10-22-00004 - ARRETE **??**modifiant l'arrêté

N°75-2016-07-05-016**??**du 5 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du **??**11ème arrondissement de la ville de Paris (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2021-10-22-00004

ARRETE

modifiant l'arrêté N°75-2016-07-05-016  
du 5 juillet 2016 portant création du conseil  
citoyen du  
11ème arrondissement de la ville de Paris

**Cabinet  
Service de coordination des affaires parisiennes**

**ARRETE N°**

**modifiant l'arrêté N°75-2016-07-05-016  
du 5 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du  
11ème arrondissement de la ville de Paris**

**Le Préfet de la Région Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7;

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment les « dispositions relatives aux conseils citoyens » précisées aux articles 153 à 156;

**VU** le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains;

**VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains;

**VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales;

**VU** les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16,17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et la signature et le vote du contrat de ville au conseil département;

**VU** le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 07 mai 2015 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2022;

**VU** l'arrêté n°75-2016-07-05-016 du 5 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du 11ème arrondissement de la Ville de Paris;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 juin 2018 modifiant l'arrêté n°75-2016-07-05-016 du 5 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du 11ème arrondissement de la Ville de Paris;

Considérant que la ville de Paris et la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du contrat de ville à travers les États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014;

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire;

Considérant la réunion entre l'État, la Ville et les représentants des conseils citoyens parisiens du 28 mai 2021 au cours de laquelle il a été décidé de procéder à la modification des arrêtés portant création des conseils citoyens, dans le but d'actualiser la composition de ces derniers;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition du conseil citoyen du 11ème arrondissement;

## **ARRETE**

### **Article 1:**

L'arrêté n°75-2016-07-05-016 du 05 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du 11ème arrondissement de Paris est modifié par le présent arrêté en son article 4.

### **Article 2 :**

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont il est issu, et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, le conseil citoyen est animé par un groupe moteur dont la liste des membres (dite « liste principale »), révisable – si nécessaire- annuellement, est annexée au présent arrêté.

### **Article 3:**

Le conseil citoyen du 11ème arrondissement est composé, d'une part, d'habitants prioritairement tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège des habitants), d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège des acteurs locaux).

Sa composition tend à la représentativité des différentes composantes du quartier politique de la ville du 11ème arrondissement.

La liste principale des membres du conseil citoyen comprend :

- au titre du collège habitants : 10 membres ;
- au titre du collège des acteurs locaux : 7 membres ;

### **Article 4:**

Est annexé au présent arrêté la liste des personnes siégeant au conseil citoyen du 11ème arrondissement de Paris

Cette liste est susceptible d'être modifiée annuellement, par tirage au sort, à partir des listes complémentaires tenues au « fil de l'eau » ou proposées en tant que de besoin.

### **Article 5:**

La Préfète, Directrice de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

La préfète, directrice de cabinet,

Signé

Magali CHARBONNEAU

## ANNEXE

### Liste principale

#### I. Collège des Habitants – liste nominative

Nom	Prénom
BREGÉON	Mickael
COULIBALY	Méïssa
EDDE	Denis
GOTLIDOWICZ FAURERE	Sylvie
PEYREBRUNE	Jérôme
RIPAULT	Elise
SÖDERSTRÖM	Majean
GENDRY	Dominique
GUIGNARD	Mireille
LEGENS	Bernard

#### I. Collège des associations et acteurs locaux (dit « collège des acteurs locaux »)

Structure	Adresse du siège
Régie de quartier	23, rue de l'Orillon – 75 011 Paris
Maison des métallos	94, rue Jean Pierre Timbaud – 75 011 Paris
Ateliers du chaudron	31, passage de Ménilmontant – 75 011 Paris
Centre social le Picoulet	54, rue Fontaine au Roi – 75 011 Paris
Jeunesse feu vert	32, rue Vaucouleurs – 75 011 Paris
Association d'ici et d'ailleurs	2, rue Jules Verne – 75 011 Paris
Espace Paris jeunes	2, rue Louis Bonnet – 75 011 Paris
Ludothèque Nautilude	2, rue Jules Verne – 75 011 Paris